INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES

Agence Régionale de Santé Bretagne

Département Santé Environnement

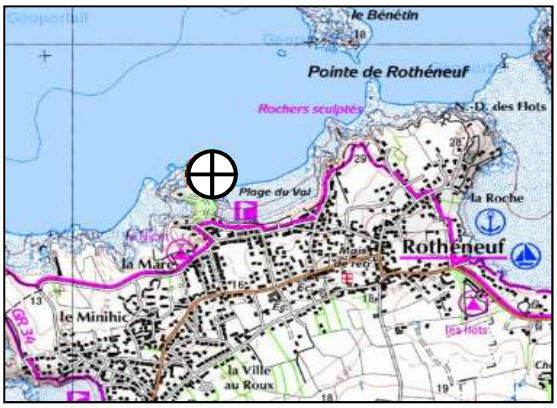

Commune : SAINT-MALO
Lieu : Plage du Val
Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

SITE DECONSEILLE

Pour la pêche à pied récréative des coquillages

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

SITE DECONSEILLE PAR ARRETE MUNICIPAL

Localisation / Environnement

Point de suivi situé à l'Ouest de la plage du Val, sur les rochers. L'accès y est très facile. Le gisement n'est pas très abondant mais les moules sont de belle taille. Il est à noter que l'arrêté municipal du 4 décembre 2014 déconseille la pêche à pied sur ce site.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

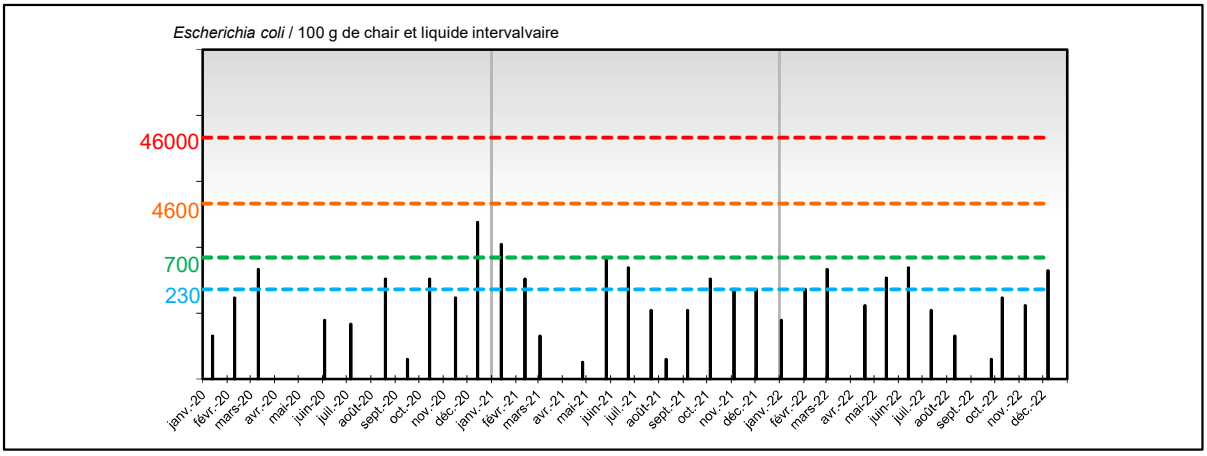

Tableau de répartition des résultats

Paramètre	*Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	21	11	2	0	0
Fréquences	61,8%	32,4%	5,9%	0,0%	0,0%

Conclusion

Ce gisement présente une qualité bactériologique moyenne avec des pics de contamination épisodiques.

La consommation de coquillages ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire. La pêche à pied y reste déconseillée par arrêté municipal.

Pêche à pied responsable

Edité le: 23/03/2023